

Communiqué de presse

Le 15.11.2022

Numérisation de l'anatomie et cytologie pathologiques : favoriser sa généralisation et accompagner les professionnels

L'anatomie et cytologie pathologiques (ACP) occupe une place centrale dans le dépistage et la prise en charge de nombreuses pathologies comme les cancers. Face à l'essor des technologies et aux enjeux de l'accès en ACP, l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap) et le Conseil national professionnel des pathologistes (CNPath) ont élaboré une publication pour convaincre et accompagner les professionnels dans leur projet de numérisation de l'ACP et soutenir les autorités de tutelle dans cette démarche.

La numérisation de l'ACP : une révolution attendue

Les solutions technologiques et les outils nécessaires à la numérisation de l'ACP sont matures et la transition numérique de la discipline est déjà entamée au niveau mondial.

Actuellement en France, 46 % des structures d'ACP possèdent un scanner de numérisation des lames témoignant du réel intérêt pour ces nouveaux outils mais seules 5 % d'entre elles sont équipées d'un système complet permettant une activité numérique diagnostique en routine. Globalement, quel que soit le niveau d'utilisation, 100 % de ceux qui sont équipés sont satisfaits de leur système.

L'Anap et le CNPath s'appuient sur ces constats et joignent leur expertise pour accompagner la numérisation de l'ACP, spécialité médicale qui occupe une place centrale dans l'amélioration du parcours de soins.

En effet, cette transition numérique contribuera à répondre aux défis de l'ACP :

- ▶ faciliter et renforcer les réseaux d'échange entre les pathologistes au niveau local et national ;
- ▶ contribuer à faire face à la hausse du nombre et la complexité des examens ACP : + 16 % entre 2015 et 2019 ;
- ▶ rendre plus attractifs les 21 % de postes vacants de médecins pathologistes ;
- ▶ utiliser les outils et les données issues de l'intelligence artificielle en ACP, pour une prise en charge optimale des patients (cf. [stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021-2030](#)).

« Le CNPath mène depuis plusieurs mois une réflexion sur le numérique en pathologie et aborde cette révolution sous tous ses aspects. La collaboration avec l'Anap s'inscrit pleinement dans cette démarche et vise à convaincre de la faisabilité de cette évolution et à aider les professionnels, quel que soit leur mode d'exercice, à réussir cette transition numérique de l'ACP » confirme Frédéric Staroz, président du CNPath.

Accompagner les établissements de santé

Avec les publications *Anatomocytopathologie : pourquoi et comment numériser l'activité ?*, l'Anap et le CNPath informent sur les éléments susceptibles de motiver les établissements à adopter la numérisation en routine et apportent des clés opérationnelles : prérequis, bonnes pratiques, cartographie des fournisseurs...

Ces publications s'inscrivent en totale cohérence avec les appels à projet lancés, en 2022, par les Agences régionales de santé (ARS) pour financer les projets de numérisation de l'activité d'ACP des établissements de santé.

« *La numérisation de l'ACP est autant un enjeu de performance pour notre système de santé que de pérennité de la filière. L'Anap, aux côtés du CNPath, accompagne les professionnels dans cette indispensable transition dont les effets positifs profitent à tous - patients, professionnels et établissements de santé – et qui ouvrent la voie à un développement de l'intelligence artificielle* » affirme Stéphane Pardoux, directeur général de l'Anap.

► [Télécharger les publications](#)

À propos de l'Anap

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour mener à bien cette mission, l'Anap produit et diffuse des contenus opérationnels, organise et anime la mise en réseau et intervient sur le terrain.

Contact presse : Direction de la communication et de l'impact victoria.topenot@anap.fr 06 60 23 25 95